Formulaire de demande d'aide pour les ménages sinistrés lors des inondations de juillet 2021

Ce formulaire permet **à tous les ménages impactés par les inondations de juillet 2021** d'introduire une demande de **prime de 550€ pour faire face à leurs dépenses énergétiques imprévues,** payable par ORES pour compte du Service Public de Wallonie – Département de l'énergie et du Bâtiment durable.

Pour être valide, cette demande doit être signée et accompagnée d'une attestation de sinistre de leur assurance ou d'un accusé de réception de la demande d'aide à la réparation dans le cadre des inondations des 14, 15, 16 et 24 juillet 2021 reçu du Service régional des calamités, ainsi qu'une preuve, parmi les éléments repris ci-dessous, d'une surconsommation énergétique :

- une preuve d'achat, de location ou de prêt d'un déshumidificateur, d'un canon à chaleur ou d'un chauffage d'appoint ;
- une facture concernant la réception de l'installation électrique ou de gaz ;
- une facture de régularisation faisant état d'une surconsommation importante ;
- ou, une déclaration sur l'honneur à compléter.

Pour un traitement rapide, nous vous demandons de compléter un maximum d'informations. Veuillez nous renvoyer ce formulaire **ainsi que les documents demandés** par courrier ou par mail **(coordonnées ci-dessous).**

INFORMATIONS DU CLIENT	
Nom :	**Prénom :**
Tél. :	**GSM :**
E-mail :	**Langue :**
Numéro de compte bancaire : B E	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADRESSE DU LOGEMENT IMPACTÉ PAR LES INONDATIONS DE JUILLET 2021		
N° EAN électricité : 5 4 1 4 4		
Rue :	**N° :**	**Boîte :**
Commune :	**Code postal :**	
Ce logement n'est pas utilisé à titre professionnel : ☐ (cochez la case)		

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de l'adresse liée au lieu sinistré)		
Rue :	N° :	Boîte :
Commune :	Code postal :	

Une seule prime est octroyée par attestation de sinistre et par demandeur.

La demande d'aide est disponible jusqu'au 31 décembre 2022 dans les limites des budgets octroyés par le Service Public de Wallonie – Département de l'énergie et du Bâtiment durable.

Ces informations sont collectées uniquement dans le but d'octroyer la prime prévue par le Service Public de Wallonie – Département de l'énergie et du Bâtiment durable dans le cadre des inondations et seront traitées dans le respect de la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

Ce formulaire est à renvoyer :

- par courrier : **ORES Service primes - BP 10014 - 6041 Gosselies**
- ou par mail : **primeinondations@ores.be**

Date et signature du client ou de son représentant :

.....

12/2021